

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2010**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 27  
 représentés : 8  
 pour :  
 abstentions :  
 contre :

**OBJET : Décision modificative n°1 au budget principal 2010**

L'An deux mille dix, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix huit juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Étaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, A. BULLET, PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir** :

C. MARAZANO	à	L. ZANOLIN
JP. DAMAIS	à	G. MERGY
G. DELISLE	à	P. BUCHET
D. LAFON	à	P. GUYON
B. KABANDA	à	P. DEPOUX
J. NGALLE EBOA	à	J. SEGRE
D. BEKIARI	à	M. FAYOLLE
M. BUCQUET	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : P. LE QUERRE est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 mars 2010 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2010,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le vote s'est déroulé par chapitre de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>Montant</b>	<b>VOTE</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	- 12 500 €	UMP Faye contre
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 445 €	Unanimité
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNELS	57 739 €	Unanimité
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 861 €	Unanimité
<b>RECETTES</b>		<b>Montant</b>	<b>VOTE</b>
Chapitre 74	Dotations & Participations	217 545 €	Unanimité

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>		<b>Montant</b>	<b>VOTE</b>
Chapitre 204	Subvention d'équipement versée	325 250 €	Unanimité
Chapitre 45	Opération d'investissement sous mandat	457 750 €	Unanimité
<b>RECETTES</b>		<b>Montant</b>	<b>VOTE</b>
Chapitre 74	Dotations & Participations	470 250 €	Unanimité
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	- 12 500 €	UMP Faye contre

**DECIDE**

**Article 1** : D'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal communal 2010, telle qu'elle figure dans les tableaux et annexe ci-joints, équilibrée en Dépenses et en Recettes dans chaque section comme suit :

- Section de fonctionnement : 217 545 €
- Section d'investissement : 457 750 €

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET

POUR AMPLIATION

Le Directeur Général Adjoint des Services autorisé

Nicolas BIANCO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 08/07/10  
Publication/Affichage le 09/07/10

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Services

Nicolas BIANCO